



# ANACOFI IOBSP

## INTERMÉDIAIRES EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT

### • A PROPOS ?

L'ANACOFI-IOBSP se place au sein de la confédération ANACOFI apportant ainsi aux intermédiaires bancaires la plus importante structure nationale d'accueil, d'échange, de gestion de leurs problématiques et de représentation.

De ce fait, elle dispose plus généralement des moyens techniques, politiques, financiers et juridiques de la plus importante organisation professionnelle Européenne de représentation des conseils et intermédiaires bancaires, financiers et d'assurance.

Avec près de 1 200 adhérents, L'ANACOFI-IOBSP est de fait la principale association professionnelle revendiquant la représentation des IOBSP.

Inscrite sur la liste des associations professionnelles pouvant demander à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR l'approbation des Codes de Conduite, L'ANACOFI-IOBSP porte auprès des autorités compétentes, autant que nécessaire, la voix de tous les IOBSP à titre principal ou accessoire qu'elle représente.

### Nos principales missions :

- **Accompagner les IOBSP** dans la compréhension et l'évolution de la réglementation et ses implications
- **Représenter ses membres** auprès du législateur et des autorités de tutelle.
- **Donner l'accès à la Médiation consommation.**
- **Offrir des formations dédiées** à l'intermédiation bancaire en présentiel ou en e-learning.
- **Mettre à disposition un service juridique** interne, avec une base documentaire.
- **Procurer des services mutualisés** à des conditions négociées : RC pro, logiciels métiers...
- **Faire appliquer un code de déontologie** et de bonnes pratiques au service du client pour valoriser l'image de ses membres.

## A RETENIR :

- **ANACOFI Structure Confédérale** : Regroupe les entreprises du conseil et de l'intermédiation, de la sphère patrimoniale et financière indépendante. IOBSP, Courtiers en assurance-vie, CIF, CGP, conseils en Haut de Bilan, professionnels de l'immobilier.
- **ANACOFI - Structure Confédérale** : Regroupe les entreprises du conseil et de l'intermédiation, de la sphère patrimoniale et financière indépendante. IOBSP, Courtiers en assurance-vie, CIF, CGP, conseils en Haut de Bilan, professionnels de l'immobilier.  
ANACOFI-CIF : Co-autorité de tutelle pour les C.I.F. (Conseils en Investissements Financiers).  
ANACOFI-IOBSP : représentative des intermédiaires en opérations bancaires.  
ANACOFI-ASSURANCES : regroupe les courtiers en assurance patrimoniale  
ANACOFI-IMMO : Syndicat professionnel  
Association Confédérées : ANCDGP, CNCFA, CGPC, CSCA  
Syndicat de Branche CGPME
- **Membre de la FECIF** : Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers afin de défendre et promouvoir le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe.
- **Partenaire de MesQuestionsDArgent.fr** : Le nouveau portail d'éducation économique, budgétaire et financière de la Banque de France.

### RÉSEAUX SOCIAUX



### BUREAU :

PRÉSIDENT : Michel FLEURIET

VICE PRÉSIDENT : David CHARLET

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Thierry LEMAIRE

TRÉSORIER : Eric BERNARD

# LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER

A L'ANACOFI - IOBSP

ADRESSE : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris - EMAIL : iobsp@anacofi.asso.fr - PERMANENCE : 01 53 25 50 80

## ORGANISATION OPERATIONNELLE

- 16 salariés permanents.
- 1 service juridique interne.
- 2 sites, salles de réunion, un extranet interactif...
- 50 professionnels élus et bénévoles dont 29 interlocuteurs régionaux à votre disposition.
- Une base de données et documentaire.

## INTERPROFESSIONNALITE

- Faisant partie d'un environnement métier comprenant Courtiers en assurances, CIF, CGPI, IOBSP, Conseil à l'entreprise, Immobilier.
- Chacun dispose des moyens de l'ANACOFI, mais peut, dans sa section, se concerter et échanger sur ses propres problématiques métier.
- 30 manifestations régionales par an pour échanger.

## SERVICES

- **Une ligne de service complète et diversifiée :**  
Assistance réglementaire et juridique; Centrale de référencement ; Intérim, recrutement ; Achat/Cession de cabinets/entreprises.
- **Un service de Médiation de la Consommation :**  
L'ANACOFI-IOBSP met à disposition de ses membres un service de Médiation de la Consommation dans le cadre d'une convention avec l'ANM (Association Nationale des Médiateurs) répondant aux exigences de qualité prévues par le code de la consommation.

## PARTENARIATS

- Plus de 100 accords à ce jour à notre actif.
- Ecoles, Universités et Organismes spécialisés.
- Fournisseurs : Logiciels, presse, sourcing, services dédiés.

## REPRESENTATIVITE ET LEGITIMITE

- L'ANACOFI, syndicat de branche officiel de la profession, au sein de la CGPME, est un Interlocuteur de référence, incontournable et privilégié de l'ACPR (Autorité de tutelle) et du Ministère de l'Economie (Ministère de tutelle).
- Association indépendante de tout groupe commercial, l'ANACOFI occupe l'intégralité des postes d'administrateurs de fédérations européennes ou internationales, ayant vocation à représenter les IOBSP

## STRUCTURE PLURIDISCIPLINAIRE

- Des professionnels représentatifs de toutes les disciplines et spécialités de l'intermédiation bancaire.
- Consolidation, restructuration pour les particuliers et professionnels.
- Financements destinés aux entreprises.
- Produits bancaires de placement.
- Financement immobilier.

## FORMATION PERMANENTE

- Notre centre de formation interne propose un catalogue complet de formation professionnelle continue et d'accès à la profession d'IOBSP, Livrets Niveau 1, Niveau 2, en présentiel ou e-learning.
- Des modules de formations techniques sont également proposés sur les principaux thèmes du financement ainsi que des modules de 7 heures répondant ainsi aux obligations de l'Arrêté du 9 juin 2016 concernant la formation continue des IOBSP et leurs collaborateurs (salariés ou mandataires) distribuant du crédit immobilier.

[www.anacofi-iobsp.mesformations.fr](http://www.anacofi-iobsp.mesformations.fr)

# Comment Adhérer ?

## ● ADHÉSION

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande simultanément à l'ANACOFI et à l'ANACOFI IOBSP voir formulaire dans la rubrique adhésion de notre site.

L'adhésion à l'ANACOFI vous donne la possibilité de participer à d'autres sections métiers (choix de section à mentionner sur le formulaire d'adhésion) pour les autres activités que vous pratiquez accessoirement.

## ● COTISATION

Pour les entreprises ou personnes physiques :

**300 €/an y compris l'adhésion ANACOFI**

Pour les groupes et entreprises de plus de 20 collaborateurs dirigeants et salariés :

**600 €/an** de 5 à 20 sociétés ou de 20 à 50 salariés **y compris l'adhésion ANACOFI**

**1210 €/an** plus de 20 sociétés ou de 50 salariés **y compris l'adhésion ANACOFI**

[www.anacofi-iobsp.fr](http://www.anacofi-iobsp.fr)